



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 090-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.148

Déposée le : 26.05.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Walpoth (Bern, PS) (porte-parole)
Sancar (Bern, Les Verts)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 10.06.2021

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Prévention santé des personnes migrantes dans le canton de Berne

Les migrantes et les migrants qui vivent en Suisse depuis longtemps considèrent que leur état de santé est moins bon que celui de la population autochtone. Quant aux personnes arrivées depuis peu, elles présentent un meilleur état de santé que celles présentes en Suisse depuis plus de temps. Parmi ces dernières, les femmes et les personnes âgées sont particulièrement touchées par les problèmes de santé.

Outre les facteurs généraux (niveau de formation, activité professionnelle, etc.) influant sur la santé de tous les groupes de population, il existe aussi des facteurs spécifiques à la migration qui expliquent une partie des différences entre les autochtones et la population immigrée. Ainsi, de bonnes compétences linguistiques et les connaissances du système de soins s'accompagnent d'un meilleur état de santé. Ce constat est particulièrement important dans le contexte de la prévention, notamment en matière d'alimentation, d'activité physique, de famille et de dépendances. Il faut toujours accorder une attention particulière à ce que les personnes migrantes soient informées des messages de prévention et les comprennent, et aussi à ce qu'elles aient la possibilité de formuler leurs propres besoins concernant leur santé.

Cela vaut en particulier pour les migrantes et les migrants dont les connaissances linguistiques sont faibles et qui éprouvent par conséquent des difficultés à accéder aux médias et au débat public. Afin que les messages de prévention leur parviennent, des mesures spécifiques sont nécessaires, à l'instar du recours à des médiatrices et médiateurs. Il faut aussi et surtout du temps pour expliquer les messages de prévention. Les personnes immigrées exerçant une fonction de médiation entretiennent de nombreux liens dans leur communauté et dans ses associations et peuvent être sollicitées pour jouer ce rôle.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif partage-t-il l'avis selon lequel des mesures s'imposent dans le domaine de la prévention de la santé publique en ce qui concerne certains groupes de personnes migrantes ?
2. Dans l'affirmative, de quelle manière peut-il étendre et approfondir la coopération avec les migrantes et les migrants et leurs organisations en ce qui concerne la prévention santé dans le canton de Berne ?
3. De quelle manière peut-on former de manière ciblée les médiatrices et les médiateurs issu-e-s de la migration à des tâches de prévention santé ?

Motivation de l'urgence : en raison de la pandémie, la question de la prévention est d'une grande actualité. Parmi les groupes vulnérables, de nombreuses femmes sont par ailleurs exposées à une pression économique supplémentaire, puisqu'elles travaillent dans les secteurs à bas salaires particulièrement touchés par la crise.

Destinataires

– Grand Conseil